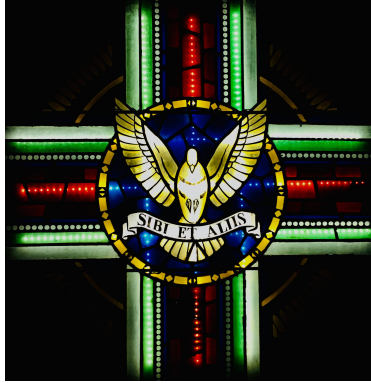


Prière à l'Esprit Saint



Esprit saint,

*Je te demande le don de la Sagesse, pour une meilleure compréhension
de toi et de tes divines perfections.*

*Je te demande le don de l'Intelligence, pour une meilleure compréhension
de l'esprit des mystères de la sainte foi.*

*Donne-moi le don de Science, afin que je sache orienter ma vie
selon les principes de cette foi.*

*Donne-moi le don de Conseil, pour qu'en toute chose je puisse
chercher conseil auprès de toi et le trouver toujours auprès de toi.*

*Donne-moi le don de Force afin qu'aucune peur ou considération
terrestre ne puisse m'arracher à toi.*

*Donne-moi le don de Piété, afin que je puisse toujours servir
ta Majesté divine avec amour filial.*

*Donne-moi le don de Crainte (amour respectueux de Dieu)
pour qu'aucune peur ou considération terrestre ne puisse m'arracher à toi.*

Les messes du mois de juin

Notre-Dame des Pauvres	Saint-Benoît
18h (<i>samedi soir</i>)	18h (<i>samedi soir</i>)
Dimanche à 9h30 et à 11h	Dimanche à 9h30 et à 11h
11h	11h

Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
12h20 à N-D des Pauvres		8h30 à St-Benoît	
19h à St-Benoît	8h30 à St-Benoît	12h20 à N-D des Pauvres	8h30 à St-Benoît

Pour chaque messe, dans chaque église, le nombre de place est rigoureusement limité et un contrôle sera effectué à l'entrée. Pensez-y et anticipez !

**Si vous arrivez après que toutes les places sont prises,
vous ne pourrez pas rentrer dans l'Eglise.**

A partir du début des vacances scolaires, et sauf nouvelles mesures sanitaires, nous reprendrons les horaires habituels.

Dans la joie de vous retrouver bientôt, nous vous assurons de notre prière.

Le denier de l'Eglise

Le Denier de l'Eglise, qui représente environ la moitié des ressources de la paroisse, est une libre participation annuelle des paroissiens. Chacun donne selon ses possibilités.

Combien donner ?

Vous pouvez par exemple donner l'équivalent de 1 % de vos revenus annuels ou encore 10% de votre impôt ou bien la valeur de 2 ou 3 journées de travail. Les dispositions fiscales vous permettent de bénéficier d'une déduction d'impôt égale à 66 % de votre don.

Comment donner ?

Par chèque à l'ordre de votre paroisse, par prélèvement automatique (documents à demander à la paroisse) ou par un don en ligne sur le site du diocèse : <http://catholique-nanterre.cef.fr/>

Merci à tous !

Pour suivre la vie de nos paroisses isséennes :
Facebook : Issy.Catho / www.paroisses-issy.com